

Politique sur les langues officielles

Le centre de documentation pour le sport (SIRC) s'engage à faire en sorte que toutes les communications et tous les services offerts au public soient offerts dans les deux langues officielles et à se conformer aux Lignes directrices concernant les contributions de Sport Canada à la mise en oeuvre de la Loi sur les langues officielles. SIRC soutient les politiques et les initiatives qui visent à promouvoir et à renforcer l'usage du français et de l'anglais dans le système sportif canadien et à fournir un accès équitable au système sportif aux deux communautés linguistiques.

SIRC s'engage à :

- annoncer publiquement les activités, les projets ou les programmes faisant l'objet d'une subvention, dans les deux langues officielles;
- offrir des services réguliers aux membres de la communauté sportive et au public, dans les deux langues officielles;
- rendre accessible aux membres de la communauté sportive et au public tout document concernant les activités, les projets ou les programmes, dans les deux langues officielles;
- inciter les membres des deux communautés linguistiques officielles à participer aux activités, aux projets ou aux programmes;
- organiser, s'il y a lieu, les activités, les projets ou les programmes de manière à répondre aux besoins des deux communautés linguistiques.